

5 450 demandes de retraite progressive dans la fonction publique d'État

Bastien Scordia

C'était l'une des principales innovations de la réforme des retraites pour la fonction publique.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, les agents publics peuvent demander à bénéficier de la retraite progressive, ce dispositif qui permet de percevoir une fraction de sa pension de retraite tout en travaillant à temps partiel.

Quel premier bilan tirer de cette extension de la retraite progressive à la fonction publique ? De premières données viennent d'être fournies par l'administration lors d'une réunion du Conseil d'orientation des retraites (COR), le 14 mars dernier, consacrée à la question des départs anticipés à la retraite. Une réunion au cours de laquelle le service des retraites de l'État (SRE) a présenté ses "*premiers éléments statistiques*" sur la mise en œuvre de la retraite progressive dans la fonction publique d'État.

Si les premières pensions ne seront versées qu'au mois d'avril, le SRE fait toutefois état de 124 000 agents éligibles au 1^{er} janvier 2024. Surtout, il indique que 5 450 demandes de retraite progressive "*ont été réalisées*" dans la fonction publique d'État depuis septembre dernier. "*Une trentaine de ces demandes ont été abandonnées et le reste est actuellement en cours de traitement*", précise le SRE dans une note présentée lors de la réunion du COR.

Des demandes surtout féminines et issues de l'éducation

Quant au profil des demandeurs, le recours à la retraite progressive semble davantage concerner les femmes, à l'image du recours au temps partiel. Ainsi, 62 % des demandes de retraite progressive émanaient d'agentes publiques.

S'agissant des demandes de retraite progressive par ministères, celles-ci proviennent en premier lieu de l'Éducation nationale, où 45 % des demandes de retraite concernent la retraite progressive. C'est aussi au sein de ce ministère que l'on trouve la plus grande proportion d'agents éligibles à la retraite progressive. Suit Bercy, avec 36 % de demandes de retraite progressive sur l'ensemble des demandes de retraites.

"A contrario, *certaines administrations ont réalisé très peu de demandes*" de retraite progressive, explique le SRE, en citant notamment le cas de l'Intérieur et de la Justice, avec respectivement 8 et 13 % des demandes de départ en retraite concernant ce dispositif. "*Ces mêmes ministères s'illustraient par des parts plus faibles d'éligibles*", précise le service.

Comment expliquer ce recours très variable à la retraite progressive ? "*Il peut en partie s'expliquer*

par des effectifs d'[agents]éligibles”, confirme donc le SRE. Mais, ajoute-t-il, “il est également raisonnable de penser qu'une autre partie s'explique par des degrés différents d'information des agents sur leurs droits et des interprétations différentes des textes par les employeurs”.

Plus de 45 000 agents potentiellement concernés d'ici 2026

Selon les [estimations](#) du gouvernement, contenues dans son étude d'impact de la réforme des retraites, quelques dizaines de milliers d'agents publics devraient pouvoir bénéficier de la retraite progressive. L'exécutif tablait alors sur 5 200 agents de l'État bénéficiaires en 2023, avant une montée en puissance du dispositif, avec 10 400 bénéficiaires en 2024, 15 600 en 2025 et 15 600 autres en 2026.